

Ligue Occitanie

REGLEMENT SPORTIF REGIONAL

SAISON 2024-2025

Voté par le Comité Directeur du 27 Février 2025 (modifié le 18/01/2025 CD FFE)

SOMMAIRE

1 - LES EPREUVES ORGANISEES PAR LA REGION OCCITANIE ET SUR SON TERRITOIRE

2 - PARTICIPATION ET QUOTAS POUR CF, ZONE M15 et CN M15 :

3 - FORMULE DES EPREUVES

4 - ORGANISATION DES EPREUVES REGIONALES

- 4-1 Information des épreuves*
- 4-2 Droits d'engagements*
- 4-3 Horaires des épreuves*
- 4-4 Engagement des tireurs par chaque CID*
- 4-5 Directoire Technique*
- 4-6 Couverture Médicale*
- 4-7 Arbitrage*
- 4-8 Récompenses*
- 4-9 Code disciplinaire*
- 4-10 Mise en ligne résultats extranet FFE et envoi CREO*

5 - CLASSEMENTS REGIONAUX

6 - INTEGRATION DES HANDISPORT DANS LA REGION OCCITANIE

7 – LA FORMATION ARBITRAGE

8 - AIDES FINANCIERES ETABLIES PAR LA LIGUE OCCITANIE

9 – PRET DE MATERIEL REGIONAL

9 - COORDONNEES DE LA REGION

10 - LISTING DES CLUBS DE LA REGION

1 - LES EPREUVES ORGANISEES PAR LA REGION OCCITANIE ET CELLES POUVANT ETRE SUR SON TERRITOIRE

Identification :

- TR : Tournoi Régional ~~et TZ Senior Fleuret Féminin~~
- CO : Championnat Occitanie
- CR : circuit régional H2032 M15
- TZ : Tournoi de zone H2032 M15
- CN : Circuit National
- FDJ : Fête des jeunes M15
- CF : Championnats de France
- Coupe de France M13
- FDJ d'Occitanie M11

Les compétitions régionales sont organisées le dimanche et/ou le samedi. Pour les petites catégories (M13) ou celles à faible effectif, une organisation le samedi après-midi est conseillée (en fonction de la disponibilité des salles et des gymnases).

Les organisateurs de compétition devront planifier les épreuves (horaire et jour) de telle sorte que les amplitudes horaires soient limitées et cohérentes et que les coûts de transports soient optimisés afin de s'inscrire dans une démarche de développement durable. Il faudra aussi que les installations (nombre de pistes et gymnases) soient en adéquation avec le nombre d'épreuve et le nombre de participants pour que la compétition se déroule dans les meilleures conditions.

Il est demandé à l'ensemble des clubs de la Région Occitanie d'être vigilants à ne pas organiser des Tournois Départementaux, Challenges ou rencontres dans les mêmes catégories et armes aux mêmes dates que les compétitions officielles (Régionales, TR et CO ou nationales, CN et CF). Nous conseillons vivement que ces évènements utilisent les inscriptions via l'extranet FFE. Dans tous les cas, les organisateurs devront respecter les règlements en vigueur de la FFE et les normes de sécurité. Enfin l'ensemble de leurs participants devront être licenciés à la FFE.

Les tournois régionaux sont open. Les CO ne sont ouverts qu'aux tireurs de la région Occitanie.

M11 : il n'y aura pas de TR dans cette catégorie. La Ligue organisera en fin de saison une Fête des jeunes en Occitanie pour cette catégorie. Pour participer à cette épreuve les comités départementaux pourront définir des critères. Sans critères, elle sera open.

Nous laissons les Départements et les clubs organiser des compétitions, des rencontres ou des plateaux sportifs avec des ateliers animés par des animateurs, éducateurs et jeunes arbitres (cf. règlement sportif FFE).

M13 :

Epée et Fleuret :

- ✓ 3 Tournois Régionaux
- ✓ 1 Championnat Occitanie
- ✓ Coupe de France

Sabre :

- ✓ 4 Tournois Régionaux
- ✓ 1 Championnat Occitanie

M15 :

Epée et Fleuret :

- ✓ 2 Tournois Régionaux
- ✓ 1 Circuit Régional H2032 individuel (1/8 finale H2032)
- ✓ 1 Championnat Occitanie individuel

Sabre :

- ✓ 4 Tournois régionaux
- ✓ 1 Circuit Régional H2032 individuel (1/8 finale H2032)
- ✓ 1 Championnat Occitanie individuel

M17 :

Epée :

- ✓ 4 Tournois Régionaux
- ✓ 1 Championnat Occitanie individuel
- ✓ 1 Championnat Occitanie par équipes

Fleuret :

- ✓ 3 Tournois Régionaux
- ✓ 1 Championnat Occitanie individuel
- ✓ 1 Championnat Occitanie par équipes

M20 :

Epée :

- ✓ 3 Tournois régionaux
- ✓ 1 Championnat Occitanie individuel
- ✓ 1 Championnat Occitanie par équipes

Fleuret :

- ✓ 3 Tournois Régional
- ✓ 1 Championnat Occitanie individuel
- ✓ 1 Championnat Occitanie par équipes

SENIORS :

Epée :

- ✓ 5 Tournois Régionaux
- ✓ 1 Championnat Occitanie individuel et 1 championnat Occitanie par équipes ([épreuve qualificative Chpts de France N3 par équipe](#))

Fleuret :

- ✓ 3 Tournois Régionaux (Homme et dame)
- ✓ 1 Championnat Occitanie individuel
- ✓ 1 Championnat Occitanie par équipes

Sabre :

Il n'y aura pas d'épreuve régionale

VETERANS :

Epée :

- ✓ 4 Tournois Régionaux
- ✓ 1 Championnat Occitanie individuel
- ✓ 1 Championnat Occitanie par équipe

Fleuret :

- ✓ 1 Championnat Occitanie individuel (maintenu si 4 tireurs minimum engagés)

Sabre :

- ✓ 1 Championnat Occitanie individuel (maintenu si 4 tireurs minimum engagés)

Artistique :

- ✓ 1 Championnat Régional qualificatif pour les championnats de France

2 - PARTICIPATION ET QUOTAS POUR Coupe de France M13, Chpt. de France, 1/4 M15 et ½ M15 et FDJ :

L'ensemble des épreuves qualificatives pour les circuits nationaux sont open dans les catégories M17 à Senior aux trois armes.

Coupe de France FLEURET :

Mode de sélection en attente du règlement national FFE (sélection sur classement régional en fonction de quotas régionaux attribués par la FFE)

Coupe de France EPEE :

Mode de sélection en attente du règlement national FFE (sélection sur classement régional en fonction de quotas régionaux attribués par la FFE)

FDJ M15 :

- Epreuve de région CR H2032 (1/8 de finale) : pas de quotas. Les tireurs n'ayant pas participé à l'épreuve régionale pourront participer à l'épreuve de zone (1/4 de finale) Fleuret/Épée. Une épreuve par équipe pourra avoir lieu la veille de l'individuel.
- Pour l'épreuve H2032 Fleuret et Épée (1/2 finale) la qualification se fera nominativement dans l'ordre du classement de l'épreuve de zone. Les quotas FFE 2024/2025 Nouvelle Aquitaine (soit 3) et Occitanie (soit 2) sont réservés à chacun des deux comités régionaux. Les quotas supplémentaires attribués par la FFE seront mis en commun entre les deux comités régionaux. Les éventuels remplaçants seront donc pris nominativement dans l'ordre du classement de l'épreuve de zone.
- Pour l'épreuve H2032 Sabre (1/4 finale CN) la qualification se fera nominativement dans l'ordre du classement de l'épreuve Régionale avec un quota réservé si besoin pour raison médicale. Les éventuels remplaçants seront donc pris nominativement dans l'ordre du classement de l'épreuve de zone.

- Pour l'épreuve H2032 Sabre (1/2 finale CN) la sélection pourra être différente du ¼ finale. La sélection sera établie par la commission d'arme.
- Pour la Fête des Jeunes la qualification individuelle se fera :
 - Au niveau national : pour les 40 premiers du classement national actualisé après le CN
 - Au niveau régional (selon quotas FFE), les sélections seront établies par les commissions d'armes du CREO.
- Les équipes pour la Fête des Jeunes seront constituées par les commissions d'armes du CREO.

Championnats de France M17 / M20 :

1. Equipe :

Sabre : qualification via le classement national par équipes pour la N1/N2 ; 9-12 du classement national par équipes et Open pour la N3.

Epée Hommes/ Dames : Qualification via le classement national par équipes pour la N1/N2.
N3 : 9-12 du classement national par équipes et en fonction des quotas régionaux sur le championnat d'Occitanie par équipes pour la N3.

Fleuret Hommes et Dames : Qualification via le classement national par équipes pour la N1/N2.
N3 dame : 9-12 du classement national par équipes et open
N3 Homme : 9-12 du classement national par équipes et en fonction des quotas régionaux sur le championnat d'Occitanie par équipes pour les hommes.

[Equipe inter club : cf. règlement sportif national 2024-2025.](#)

[Composition d'équipe avec tireur étranger : cf. règlement sportif national 2024-2025.](#)

2. Individuel :

- **Sabre** : Sélection N1 : les 32 premier(e)s du classement national.
Sélection N2 : Open
- **Fleuret : Sélection N1 Hommes et Dames** [cf. règlement sportif national 2024-2025.](#) : Les 32 premier(e)s du classement national sélectionnables en équipe de France, du classement national actualisé immédiatement après le dernier circuit de la catégorie concernée. N2 : les 32 premiers du classement national suivant la N1 au fleuret hommes, quotas régionaux pour le fleuret dames. N3 Hommes : quotas régionaux. La sélection sera effectuée par la commission régionale de fleuret selon les quotas FFE attribués. Elle se basera, entre autres, sur le classement régional et le classement national.
- **Epée : N1 Hommes et Dames** (cf. RS national) : les 32 premier(e)s du classement national sélectionnables en équipe de France, du classement national actualisé immédiatement après le dernier circuit de la catégorie concernée.
N2 Hommes : les 32 premiers du classement national suivant la N1
N2 Dames et N3 Hommes : quotas régionaux. La sélection sera effectuée par la commission régionale d'Epée selon les quotas FFE attribués. Elle se basera, entre autres, sur le classement régional, les performances en compétitions régionales et nationales. Le Champion d'Occitanie de la catégorie sera sélectionné automatiquement (pas de décalage si le tireur est déjà sélectionné en N1 ou N2).

Championnats de France N2/N3 Seniors :

1. Individuel :

- **Sabre Hommes et Dames** : N2 : pas de quotas.
- **Fleuret :**
 - N1 Hommes et Dames** : Les 32 premiers tireurs sélectionnables en équipe de France du classement national actualisé à la date des sélections (cf. article 10.2 Règlement FFE),
 - N2 Hommes** : Les 32 premiers tireurs sélectionnables en équipe de France du classement national actualisé à la date des sélections (cf. article 10.2), non qualifiés en N1.
 - N2 Dames** : 84 tireuses, réparties comme suit :
 - Les 20 premières tireuses sélectionnables en équipe de France, non qualifiées en N1,
 - 1 quota par ligue régionale (3 pour l'Île-de-France), soit 19 quotas,
 - 45 tireuses qualifiées par quotas régionaux
 - N3 Dames :**
 - Les 10 premières tireuses sélectionnables en équipe de France du classement national actualisé à la date des sélections (cf. article 10.2), non qualifiées en N1 et N2,
 - 39 tireuses ayant participé à :
 - o 1 épreuve régionale (minimum requis)
 - o 1 épreuve de zone (minimum requis)
 - o 0 ou 1 épreuve nationale (maximum)
 - **N3 Hommes** : Les 32 premiers tireurs sélectionnables en équipe de France du classement national actualisé à la date des sélections (cf. article 10.2), non qualifiés en N1 et N2, .1 quota par ligue régionale (3 pour la ligue régionale Île-de-France), soit 19 quotas, .77 tireurs qualifiés par quotas régionaux. La sélection sera effectuée par la commission régionale de fleuret selon les quotas FFE attribués. Elle se basera, entre autres, sur le classement régional et le classement national.
- **Épée :**
 - N1 et N2 Cf. règlement sportif Fédéral 2024-2025
 - N3 Dames** : quotas régionaux. Elle se basera sur le classement régional pour l'ensemble des quotas sauf 1 qui sera au choix de la commission.
 - N3 Hommes** : les 32 premiers du classement national après la N1 et N2 et quotas régionaux. La sélection hommes et dames sera effectuée par la commission régionale d'épée selon les quotas FFE attribués. Elle se basera sur le classement régional pour l'ensemble des quotas sauf 1 qui sera au choix de la commission.

2. Équipe :

- **Sabre** : N2 Dames / N3 Hommes : pas de quotas.
- **Fleuret** : N2 Dames : pas de quotas. N3 Hommes : quotas régionaux via le championnat d'Occitanie par équipes.
- **Épée** : N3 Dames/Hommes : quotas régionaux. La sélection régionale s'effectuera sur le championnat d'Occitanie par équipes. Les tireur(se)s ayant participé aux épreuves de N1 ou N2 ne pourront pas être engagé(e)s sur les épreuves régionales servant à attribuer les quotas régionaux pour les championnats de France N3 (Règlement sportif FFE 2024-2025).

Championnats de France Vétérans Épée Hommes V1/V2/V3 :

1. Individuel :

La sélection sera effectuée par la commission régionale vétérans d'Épée selon les quotas FFE attribués. Elle se basera, entre autres, sur le classement régional et sur le classement national.

2. Équipe :

- **Épée** : N3 Hommes : quotas régionaux via le championnat d'Occitanie par équipes.

Quotas :M15/M17/M20/Seniors : [Se référer aux documents fédéraux 2024-2025.](#)

3 - **FORMULE DES EPREUVES REGIONALES** :

M11 :

Plateau préconisé ou formule non compétitive au [niveau départemental](#).

Fête des jeunes d'Occitanie épée et fleuret : formule d'animation définie par les commissions régionales épée et fleuret.

M13 EPEE :

Le classement initial en début de compétition sera le classement régional

Plus de 9 tireurs deux formules au choix :

- 1 tour de poule à 6 ou 7 avec décalage par club sans éliminé puis Tableau d'élimination directe avec : tableau A (les quarts de finaliste) et tableau B pour le reste. Chez les filles, tableau A à partir des demi-finales et tableau B pour le reste.

Ou

- 2 tours de poule de 5 tireurs et Tableau d'élimination directe avec tableau A (les quarts de finaliste) et tableau B pour le reste. Chez les filles, tableau A à partir des demi-finales et tableau B pour le reste.
- 9 tireurs et moins : poule unique sans éliminé et Tableau d'élimination directe (avec dédoublement de la poule si possible).

M13 FLEURET :

Le classement initial avant le début de la compétition sera le classement régional

- 1 tour de poule à 6 ou 7 avec décalage par club sans éliminé puis Tableau d'élimination directe avec : tableau A (les quarts de finaliste) et tableau B pour le reste. Chez les filles, tableau A à partir des demi-finales et tableau B pour le reste.

Ou

- 2 tours de poule de 5 tireurs et Tableau d'élimination directe avec tableau A (les quarts de finaliste) et tableau B pour le reste. Chez les filles, tableau A à partir des demi-finales et tableau B pour le reste.

Ou

- Deux tours de poules sans éliminé (poule de 5 ou de 6 tireurs) : Tableau d'élimination directe avec classement sur les deux tours de poules.

Dans cette catégorie, la compétition ne devra pas durer plus de 4 Heures.

M15 :

Le classement initial avant le début de la compétition sera le classement régional

- 10 tireurs et plus : un tour de poule de 6 ou 7 sans éliminé avec décalage par club et tableau d'élimination directe.
- Moins de 10 tireurs : soit 2 tours de poule avec décalage par club et sans éliminé et TED soit poule unique sans éliminé et TED sans décalage.

M17, M20 :

En individuel : En individuel, le classement d'entrée avant chaque compétition sera le classement national mis à jour le vendredi avant l'épreuve.

Selon les effectifs, chaque organisateur pourra adapter une formule pour ses épreuves régionales en respect des chapitres du guide de la vie sportive fédérale.

Nous préconisons :

- Jusqu'à 8 tireurs : poule unique sans éliminé et TED ou 2 tours de poules sans éliminé et TED sans repêchage.
- Au-delà de 11 tireurs : un tour de poule sans éliminé, TED sans repêchage.

En équipe :

- Plus de 4 équipes, tableau d'élimination directe pour le fleuret et le sabre.
A l'épée, la formule de la compétition sera déterminée par la commission d'arme le lendemain de la clôture des inscriptions. Une formule par poule sera privilégiée. [Les clubs auront jusqu'à la veille de l'épreuve par équipes à 15h pour modifier la composition de leurs équipes. Passé ce délai, elles seront engagées avec leur effectif initial.](#)
- Les équipes sont placées dans le tableau d'élimination directe en additionnant les places de leurs trois meilleurs tireurs au classement national actualisé.
- Les tireurs non classés se verront attribuer la place correspondant au nombre de classés dans l'arme et la catégorie + 1.
- L'équipe numéro 1 est celle qui a le moins de points.
- En cas de nouvelle égalité, un tirage au sort sera effectué entre les équipes concernées.
- La constitution du tableau se fera de façon à ce que les équipes d'un même club ne se rencontrent pas lors du 1^{er} tour de tableau (qu'il soit complet ou incomplet).

SENIORS :

En individuel : Le classement d'entrée avant chaque compétition sera le classement national mis à jour le vendredi avant l'épreuve.

Fleuret : En fonction des effectifs, chaque organisateur pourra adapter une formule pour ces épreuves régionales labellisées en respect du règlement sportif fédéral et devra la mentionner systématiquement dans la note d'organisation de la compétition diffuser sur extranet.

Epée : 1 tour de poule sans éliminé ; 1 TED général. A la suite de ce 1^{er} TED création du tableau A : tableau des vainqueurs et du tableau B : tableau des perdants (chaque tireur aura effectué 2 matchs de tableau). Toutes le places de classement ne sont pas à tirer.

- **En équipe** :

- Plus de 4 équipes, tableau d'élimination directe pour le fleuret et le sabre.
A l'épée, la formule de la compétition sera déterminée par la commission d'arme le lendemain de la clôture des inscriptions. Une formule par poule sera privilégiée. **Les clubs auront jusqu'à la veille de l'épreuve par équipes à 15h pour modifier la composition de leurs équipes. Passé ce délai, elles seront engagées avec leur effectif initial.**
- Les équipes sont placées dans le tableau d'élimination directe en additionnant les places de leurs trois meilleurs tireurs au classement national actualisé.
- Les tireurs non classés se verront attribuer la place correspondant au nombre de classés dans l'arme et la catégorie + 1.
- L'équipe numéro 1 est celle qui a le moins de points.
- En cas de nouvelle égalité, un tirage au sort sera effectué entre les équipes concernées.
- La constitution du tableau se fera de façon à ce que les équipes d'un même club ne se rencontrent pas lors du 1^{er} tour de tableau (qu'il soit complet ou incomplet).

VETERANS :

- Pour les catégories V1, V2, V3, V4 : 2 tours de poules de 5 ou 6 (le 1^{er} est commun aux 4 catégories et mixte, le 2^{ème} tour de poule commun aux 4 catégories hommes et femmes séparés) puis TED différencié dans chaque catégorie.

4 - ORGANISATION DES EPREUVES REGIONALES

4-1 - Information des épreuves

Tous les clubs organisateurs de compétitions régionales (individuel et équipes) devront être inscrits sur le site de la FFE pour effectuer un engagement en ligne. Cette création sera obligatoirement faite par la Ligue. Celui-ci devra recevoir le règlement de l'épreuve au minimum un mois avant la date de l'épreuve. Le délai d'inscription pour toutes les épreuves individuelles sera le MERCREDI précédent la date de la compétition à 23 h 59 : délais de rigueur. Le règlement de l'épreuve devra obligatoirement mentionner l'heure d'appel, l'heure de scratch et l'heure de début de la compétition. **Celui-ci sera vérifié par la Ligue afin qu'il soit conforme au règlement régional et fédéral en vigueur avant diffusion et mise en ligne.**

Les convocations seront adressées à toutes les personnes indiquées sur le listing de la région ci-joint. Les convocations devront comporter le numéro de téléphone du gymnase, ainsi qu'un plan d'accès.

4-2 - Droits d'engagements

- ✓ Individuel M11 : 12 Euros
- ✓ Individuel M13, M15, M17, M20, Seniors : 15 Euros
- ✓ Équipe : 36€

« En cas d'absence de tireurs d'un club engagés à l'épreuve, les responsables du club ou à défaut les autres tireurs présents doivent s'acquitter des frais d'engagement correspondant à la totalité des tireurs engagés par le club, sous peine de se voir exclure de la compétition »

Pour toute inscription hors délai, l'organisateur se réserve le droit d'exiger 4 fois le prix de l'engagement initial hors part fédéral.

4-3 - Horaires des épreuves

- ✓Epreuve individuel et par équipe : début des épreuves 13h00 au plus tôt le samedi et 9h30 le dimanche.
- ✓En cas d'organisation de plusieurs compétitions, décalage par arme. (Ex : Les deux Fleurets, les deux Epées ou les deux Sabres)

4-4 - Engagements des tireurs

Pour les licenciés FFE, les engagements se font à l'aide du système d'engagement en ligne sur l'extranet de la FFE (<http://dirigeant.escrime-ffe.fr/>). Les engagements pour les épreuves nationales individuelles et par équipes accessibles sans quotas, ni sélection, sont effectués par les clubs.

Les engagements pour les championnats de France individuels et par équipes, quelle que soit la division, le challenge de France M13, la Fête des Jeunes individuelle et par équipes, sont effectués par les ligues régionales.

Il est de la responsabilité des tireur(se)s et des clubs de vérifier leur engagement.

4-5 - Directoire Technique

Le Directoire Technique (DT) doit être composé le matin de l'épreuve et être physiquement présent avant le début des assauts et jusqu'à la fin de la compétition.

Composition :

Le DT est composé de 3 membres :

- Un représentant du club organisateur.
- Un membre de la commission d'arme ou un membre de l'équipe technique régionale
- Un membre de la commission Régionale d'arbitrage ou un de ses représentants.

Attributions :

Le DT a dans ses attributions l'obligation de faire respecter le règlement régional, auquel il ne pourrait déroger lui-même que dans le cas où il y aurait impossibilité absolue de l'appliquer.

- Il s'assure auprès de l'organisateur du bon fonctionnement et de la conformité des installations techniques.
- Il vérifie les engagements des tireurs et des arbitres.
- Il valide les feuilles de poule et les tableaux d'élimination directe suivant le règlement des épreuves individuelles et par équipes.
- Il valide la désignation des arbitres ainsi que les pistes.
- Il étudie les réclamations et fournit des solutions.

Toutes les décisions et/ou sanctions du DT sont exécutoires immédiatement. Aucun appel ne rend suspensive la décision pendant la compétition.

Il doit faire respecter l'ordre et la discipline au cours de la compétition et pourra sanctionner selon le règlement sportif national.

Les sanctions qu'il peut prendre sont les suivantes :

- Exclusion de la compétition.
- Exclusion de l'enceinte de la compétition.

- Expulsion de l'enceinte de l'épreuve.
- Annulation du classement de la personne ou de l'équipe sanctionnée.
- Annulation des récompenses.

4-6 - Couverture Médicale

~~Tout organisateur d'épreuves sportives engage sa responsabilité selon les dispositions légales et réglementaires. A ce titre, il doit être dûment assuré auprès d'un organisme d'assurance reconnu. Les épreuves sportives régionales doivent comporter jusqu'à la catégorie M17 incluse, au minimum un intervenant de santé majeur disposant d'une formation à jour PSC1 (premiers secours civiques de niveau 1) obtenue en formation initiale (Animateur, Educateur ou Maître d'armes diplômés et licenciés FFE, pompier volontaire, volontaire de la protection civile), et pour les catégories M20 à Vétérans un professionnel de santé (médecin dont interne en médecine, masseur-kinésithérapeute ou infirmier) formé aux gestes d'urgence.~~

Un lieu équipé et isolé doit être mis à la disposition de l'intervenant de santé ou du professionnel de santé responsable de la couverture médicale de l'épreuve : infirmerie, salle adaptée aux soins de premières urgences ; contrôle anti-dopage. La présence d'un défibrillateur est obligatoire dans tous les lieux où se tiennent des épreuves sportives.

Tous les organisateurs de compétitions doivent impérativement se référer à la note fédérale médicale du 18/01/2025 « Surveillance sanitaire des compétitions d'escrime » consultable sur le site ou par ce lien : <https://www.escrime-occitanie.fr/wp-content/uploads/2025/03/Surveillance-medicale-des-competitions-descrime.pdf>

4-7 – Arbitrage

Cf. les fiches arbitrages 2024-2025 sur le site de la FFE.

Le club organisateur devra, le jour même, indemniser les arbitres conformément à la réglementation de l'arbitrage et prendra en charge leur repas.

Le DT de la compétition fera une réunion en début d'épreuve avec l'ensemble des arbitres.

La règle de 1 arbitre pour 4 tireurs et 2 pour 9 tireurs et au-delà engagés est applicable. Les arbitres prévus par le club doivent être comptabilisés à partir de l'engagement en ligne et non plus à partir de l'effectif présent à la compétition. Les clubs inscrivant plus de 4 tireurs la même journée dans deux catégories différentes devront présenter des arbitres différents.

Tout club qui ne respecte pas la règle de « 1 pour 4 tireurs et 2 pour 9 tireurs » devra diminuer le nombre de ses tireurs engagés, à défaut il sera pénalisé à hauteur de 80€ par arbitre manquant sur présentation d'une facture émise par le CREO qui reversera cette somme au club organisateur.

En individuel

- Il faut prévoir les arbitres nécessaires pour le bon déroulement de la compétition
- Chaque club qui engagera 4 tireurs devra fournir un arbitre, l'arbitre devra être présent même si le nombre de présents est inférieur le jour de la compétition. **Faute de quoi le directoire technique refusera les tireurs.**
- **Les arbitres officieront dans l'arme où se présentent les tireurs et ils devront rester pour toute la journée à la disposition de l'organisateur.**
- Au cas par cas, il y aura possibilité de faire de l'auto arbitrage lors des zones seniors et M20 et vétérans.

Par Equipe

- Pour les épreuves du championnat d'Occitanie chaque club présentant 1 équipe devra fournir un arbitre dans cette arme (Hommes et Femmes confondus).

Indemnité des arbitres : (cf. informations financières FFE)

Arbitres internationaux : 100€/jour

Arbitres Nationaux : 70€/jour

Arbitres en formation nationale : 50€

Arbitres régionaux : 45€

Arbitres en formation régionale et arbitres interdépartementaux : 30€

Arbitres en formation interdépartementale : 20€

A l'étranger (épreuves FIE et CEE)

Arbitres internationaux : 100€/jour

Arbitres nationaux : 80€/jour

4-8 – Récompenses

En individuel : Le club organisateur devra prévoir de récompenser **au minimum les 4 premiers de la compétition**. Ne pas oublier qu'il y a maintenant 2 places de 3^{ème}. **Le Président du Comité Régional ou son représentant devra être sollicité pour les récompenses.**

En équipes : le podium sera récompensé.

4-9 - Code disciplinaire

- Se fondant sur l'article T97, les Directoires Techniques devront veiller à sanctionner selon le Règlement pour les épreuves, les faits antisportifs qui ne seraient pas sanctionnés par l'arbitre (jets de matériel, gestes obscènes, insultes, menaces...).

La procédure sera la suivante : immédiatement après la faute, rapport du membre du Directoire Technique qui y a assisté, décision collégiale, officialisation et annonce de la sanction. Si carton noir : l'organisateur adressera le rapport à la FFE avec copie au Président du CREO, au Président du club concerné.

- application des règles de courtoisie (cf. règlement sportif fédéral).

4-10 – Mise en ligne résultats sur l'extranet de la F.F.E et envoi au secrétariat de la région :

La gestion des épreuves régionales se fera obligatoirement par informatique par le logiciel « **en garde** ».

Le CREO fournira à chaque organisateur de compétitions régionales ou nationales la licence du logiciel « en garde ».

Dès la fin des épreuves, l'organisateur devra publier les résultats de la compétition sur l'extranet de la FFE.

L'organisateur fera parvenir dès la fin de la compétition et au plus tard le mardi suivant la compétition le dossier complet des résultats de la compétition au secrétariat du CREO en format XML, FFF et PDF.

Les résultats des Championnats d'Occitanie équipes doivent faire apparaître **obligatoirement** la composition de chacune d'entre elles.

5 – CLASSEMENTS REGIONAUX

Rappel :

Identification :

- TR : Tournoi Régional
- CO : Championnat Occitanie
- CR : circuit régional H2032 M15
- TZ : Tournoi de zone H2032 M15
- ½ F : ½ finale H 2032 M15
- CN : circuit National
- FDJ : Fête des jeunes M15
- CF : Championnats de France
- CdF : Coupe de France M13

M13:

Fleuret et Epée : 2TR/3 (coef 1) + 1 CO (coef 2) + Coupe de France (Coef 3)

Sabre: 3TR/4 (coef 1) + 1 CO (coef 2)

M15:

Epée et Fleuret: 1 TR/2 (coef 1) + 1 CR H2032 (coef 1.5) + 1CO (coef 2) + 1 TZone (coef 2.5) + ½ F H2032 (coef 3) + FDJ (coef 3.5)

Sabre: 1 CR H2032 (coef 1.5) + 1 CO (coef 2) + ¼ F H2032 (coef 3) + ½ F H 2032 (coef 3) + FDJ (coef 3.5)

M17 :

Fleuret : 2 TR/3 (coef 1) + 1 CO (coef 1.5) + 2 CN/3 (coef 2) + CF (coef 3)

Epée dame : 7 compétitions prises en compte /9 + CF (coef 3)

Epée homme : 7 compétitions prises en compte /9 + CF (coef 3)

Compétitions épée: 4TR, 4CN, CO et CF

Coef 1 pour les TR, coef 2 pour le CO, coef 2 pour les CN

M20 :

Fleuret : 2 TR/3 (coef 1) + 1 CO (coef 1.5) + 2 CN/3 (coef 2) + CF (coef 3)

Epée : 5 compétitions prises en compte /7 + CF (coef 3)

Compétitions épée : 3TR, 3CN, 1CO et 1CF

Coef 1 pour les TR, coef 1.5 pour le CO, coef 2 pour les CN

SENIORS :

Fleuret Homme : 2 TR/3 (coef 1) + 1 CO (coef 1.5) + 3 CN/5 (coef 2) + CF (coef 3).

Fleuret Dame : 2TR/3 (coef 1) + 1 CO (coef 1.5) + 3 CN/5 (coef 2) + CF (coef 3).

Epée homme : 3 TR/4 (coef 1) + 1 CO (coef 2) + 3 CN/5 (coef 2)

Epée Dame: 3 TR/4 (coef 1) + 1 CO (coef 2) + 3 CN/5 (coef 2)

VETERANS :

6 - INTEGRATION DES HANDISPORTS DANS LA REGION

La Ligue Régionale et les Comités Départementaux peuvent proposer des organisations permettant aux tireurs handisports de participer aux épreuves de la région et des circuits inter-départementaux.

Formule : les tireurs handisports tireront les poules. Ils seront classés à la fin des poules et feront un tableau spécial Handisport ou un tableau B pour leur classement final en fonction de l'organisateur.

NB : Mixité handisport et valide :

Sur les compétitions régionales, les handisports sont autorisés à tirer avec les valides uniquement sur les circuits régionaux séniors sous certaines conditions :

Après acceptation du club organisateur et du Comité Régional « à égalité de voix sur les 2 avis, c'est le club organisateur qui choisit »

Il n'y aura pas de mixité handisport/valide dans les catégories M13, M15, M17 et M20.

Les tireurs Handisports tireront uniquement les Poules avec les valides mais ne tireront pas le tableau d'élimination directe (TED Handisport à part).

7- ARBITRAGE

Tout arbitre rentrant en formation se verra attribuer un livret de formation reprenant l'ensemble de son cursus de formation avec les évaluations théoriques et les évaluations pratiques pour le niveau départemental et régional.

7-1 Formation Départementale :

- il faut être dans la catégorie **M15** pour pouvoir entrer en formation départementale.

- Obtenir une note de 15/20 minimum au QCM (partie théorique) pour rentrer en formation pratique.

- La partie pratique :

- ✓ 2 stages organisés par la CDA (CRA si pas de CDA) obligatoires dont la JNA
- ✓ Au moins 3 compétitions de niveau départemental ou inter-départemental dans les catégories, M9, M11 ou M13 minimum. (Ces 3 compétitions doivent comporter la mention favorable dans le livret de suivi de formation).
- ✓ La pratique sera validée en stage territorial ou régional par un membre de la CRA ou une personne nommée par la CRA ou le CTS.

A chacune de ces compétitions le jeune arbitre doit être observé par 1 Maître d'Armes différent de celui de son club ou un arbitre National qui remplira le livret d'arbitrage donné en début de saison avec un avis « favorable » ou « défavorable ». Le candidat doit donner son carnet d'évaluation au DT ou à l'organisateur, ces derniers choisiront les évaluateurs.

* La partie pratique peut s'effectuer sur 2 saisons sportives si le jeune arbitre a validé le QCM (soit 15/20 ou plus).

7-2 Formation régionale :

- il faut être dans la catégorie **M17** pour pouvoir entrer en formation et déjà être arbitre départemental dans l'Arme présentée sauf dérogation exceptionnelle de la CRA ou du CTS.

- Obtenir la partie théorique QCM (Septembre, Décembre ou Juin) 25/30 pour rentrer en formation pratique.

- La partie pratique comporte :

- ✓ 3 stages organisés par la CRA obligatoires dont la JNA
- ✓ Au moins 3 compétitions de niveau régional ou au-delà dans les catégories M13 et plus (ces 3 compétitions doivent comporter la mention favorable dans le livret de suivi de formation).
- ✓ La pratique sera validée en stage régional par un membre de la CRA ou une personne nommée par la CRA ou le CTS.

A chacune de ces compétitions le jeune arbitre doit être observé par 1 Maître d'Armes différent de celui de son club ou un arbitre National qui remplira le livret d'arbitrage donné en début de saison avec un avis « favorable » ou « défavorable ». Le candidat doit donner son carnet d'évaluation au DT ou à l'organisateur, ces derniers choisiront les évaluateurs.

* La partie pratique peut s'effectuer sur 2 saisons sportives si le jeune arbitre a validé le QCM (soit 25/30 ou plus). Il n'y a plus de note qui permette d'être en probatoire.

* Si un arbitre en formation Régionale veut arbitrer une compétition et qu'il est hors quota au niveau de son club, celui-ci pourra arbitrer la compétition ayant au préalable impérativement prévenu l'organisateur.

* L'option handisport peut être passée lorsque l'on est arbitre Régional (cf. Règlement Arbitrage en vigueur sur site FFE).

8 - AIDES FINANCIERES ETABLIES PAR LA LIGUE :

- Escrime et cancer du sein (remboursement licences aux clubs la 1ere année).
- Sport Santé prise en charge de la part de régionale
- Aide aux Championnats Occitanie en achat de coupes et médailles (Achat effectué par les clubs et facture au nom de la Ligue Régionale d'Escrime Occitanie à adresser à celui-ci).
- Aide financière à l'organisation des CN et des Championnats de France.
- Aide **en achat matériel** aux meilleurs tireurs de la Région :

- Selon le classement régional Occitanie actualisé en fin de saison pour l'épée et le fleuret en M15, M17 et M20 homme et dame **pour le 1^{er} : 100 Euros, pour le 2^{ème} : 80 Euros, pour le 3^{ème} : 50 Euros.**

- Selon le classement national actualisé en fin de saison (après les CF) pour le sabre en M15, M17 et M20 homme et dame **pour le 1^{er} : 100 Euros, pour le 2^{ème} : 80 Euros, pour le 3^{ème} : 50 Euros.**

- Pour bénéficier de l'aide, le tireur doit obligatoirement participer aux championnats de France.

- Prime à la performance **versée aux clubs** en fonction des résultats aux Championnats de France en M17 et M20 aux trois armes.

Place	N1	N2
-------	----	----

1 ^{er}	250 Euros	150 Euros
Podium	150 Euros	100 Euros
T8	100 Euros	//
T16	50 Euros	//

- Dotation équipement pour les sélectionnés FDJ : haut de survêtement pour les sélectionnés par équipe et chaussettes pour l'ensemble des qualifiés.
- Aide financière aux candidats rentrant en formation BPJEPS, DEJEPS et DESJEPS.
- Gratuité des stages de formations régionales pour tous les arbitres
- Aide aux féminines reconduite (aide calculée sur les renouvellements de licences féminines entre le 7 Septembre et le 31 Octobre.
- Prise en charge financière de la totalité de l'encadrement des stages régionaux (formation de cadres, arbitrage et perfectionnement) et prise en charge financière partielle des frais de repas et d'hébergement des stagiaires.
- Prise en charge des frais de déplacement pour les arbitres en formation nationale pour la JNA obligatoire de début de saison.
- Fourniture du logiciel « en garde » pour les organisateurs des Tournois régionaux.

9 – PRET DE MATERIEL REGIONAL

La Ligue Régionale Occitanie met à disposition du matériel pour les clubs. Pour tout prêt, une convention devra être signée entre le club et la Ligue. Les personnes référentes au niveau régional sur la gestion du matériel sont Maître **CAREL Philippe** et Maître **BAUMERT David**.

En dehors des épreuves et de la saison officielle le matériel pourra être mis à la disposition des Maîtres d'Armes ou des Présidents de club pour l'organisation d'évènements **de promotion (animations, portes ouvertes, manifestations sportives...)**

Pour chaque prêt de matériel la Ligue demandera aux organisateurs de remplir la **fiche de prêt** qui sera envoyée à la Ligue (escrimeoccitanie@gmail.com). Elle précisera en outre que le Club s'engage à payer des frais en cas de perte, de casse ou de détérioration, une facture sera alors envoyée au club organisateur pour l'un de ces 3 cas.

La fiche de prêt de matériel est disponible sur notre site : <http://www.escrime-occitanie.fr/prest-de-materiel/>

Pour les stages privés ou événements payants proposés par les clubs ou les enseignants, la Ligue proposera une location payante pour lequel un devis sera établi.

10- EQUIPEMENT TIREUR

Consulter régulièrement le site de la FFE concernant les normes de matériel

https://www.escrime-ffe.fr/medias/fichiers/Vie%20Sportive/RS/05_RS22_23-Regl_tech.pdf

11 – COORDONNEES DE LA REGION

	Coordonnées Ligue	Titre	Nom Prénom	Téléphone
<i>Adresse :</i>	7, rue André Citroën 31130 BALMA	SABINE		05.61.26.33.38
<i>E-mail :</i>	escrimeoccitanie@gmail.com jeanchristiancarrie@yahoo.fr	Président	Mr CARRIE J. Christian	06.15.94.83.53
<i>Site :</i>	http://www.escrime-occitanie.fr/			
<i>Adresse :</i>	Maison Régionale des sports CS 3709 1039 rue Georges Méliès 34967 MONTPELLIER CEDEX 2	KATY		04.99.54.97.87
<i>E-mail :</i>	escrimeoccitanie@gmail.com magalicarrier@orange.fr	C.T.S	Maître CARRIER Magali	06.15.10.82.33
<i>Site :</i>	http://www.escrime-occitanie.fr/			
<i>Page Facebook :</i>	https://www.facebook.com/Comit%C3%A9-R%C3%A9gional-dEscrime-Occitanie-1022026611310266/			